



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements sous contrat

Question écrite n° 45625

### Texte de la question

M. Alain Marty souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des maîtres contractuels dans les établissements d'enseignement catholique. Depuis 2002, le groupe de travail créé sur la clarification de la situation juridique des maîtres a oeuvré pour aboutir à un consensus qui a été confirmé par Matignon lors de la conférence des évêques de France en février dernier. Or, bien que des positions communes aient été trouvées, il semble que ce dossier ne soit pas suivi d'effets. Pourtant, celui-ci tend à assurer à la fois l'équité sociale pour cette catégorie de maîtres, pénalisés par rapport à leurs collègues de l'enseignement public, et une suppression des charges financières indues qui pèsent sur ces établissements et donc sur les mensualités payées par les familles. Il apparaît aujourd'hui que ce dossier s'inscrit dans la logique du débat sur l'avenir de l'école compte tenu du fait que de plus en plus de demandes d'inscription affluent dans ce type d'établissement. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions et le calendrier envisagé sur cette question.

### Texte de la réponse

Les enseignants du privé comparent leur situation matérielle aux enseignants titulaires de l'enseignement public, et souhaitent plus particulièrement que leur engagement soit pleinement reconnu, y compris dans la prise en charge de leurs pensions de retraite. Il s'agit ici d'un sujet très important dont les implications juridiques et financières doivent être mesurées. Pour ce faire, un groupe de travail a été constitué par le précédent ministre de l'éducation nationale. Des propositions ont été formulées afin de clarifier une situation juridique complexe et examiner les moyens d'améliorer les prestations de retraite des maîtres du privé. Ces travaux constituent une solide base de travail pour engager une concertation officielle. Celle-ci interviendra dans les semaines à venir, avec les principales organisations représentatives des maîtres.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marty](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45625

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 2004, page 6177

**Réponse publiée le :** 31 août 2004, page 6811